



Mon garage en location n'est plus accessible

Par **Fred850**, le **23/07/2025** à **19:52**

l'accès de mon garage en location n'est plus accessible pour cause de travaux (pendant 2 mois). Dois-je continuer à payer le loyer ?

[quote]

les conditions générales du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!

[/quote]

Par **Fred850**, le **23/07/2025** à **22:13**

Bonjour,

merci pour votre réponse.

je vais me renseigné sur mon contrat de location.

Par **janus2fr**, le **24/07/2025** à **07:06**

[quote]

l'accès de mon garage en location n'est plus accessible pour cause de travaux (pendant 2 mois).

[/quote]

Bonjour,

Ces travaux sont-ils extérieurs à ce garage ou sont-ils sur ce garage ?

Par **Pierrepauljean**, le **24/07/2025** à **10:08**

bonjour

si des travaux ont lieu dans les parties communes affectant votre accès au garage, votre bailleur en a été informé et aurait du vous transmettre l'information

l'avez vous contacté?

Par **Fred850**, le **28/07/2025 à 07:01**

Bonjour,

Oui en effet les travaux ont eu lieu dans les partis communes donnant l'accès au garage.

Je m'en suis aperçu en rentrant de vacance, donc pas de solution pour garer ma moto.

Mon bailleur m'a ordonné de faire une remise des clés car il partait en vacances et ne revenait pas avant septembre. Sinon pendant toute cette période c'était à moi de payer.

Je lui est répondu "comment faire une remise des clés sans faire d'état des lieux sortant ?" et je lui est aussi fait remarquer qu'il ne m'avait pas prévenus pour la période des travaux.

Depuis plus de nouvelles.

Quel recours puis-je avoir ?

CDT Frédéric Jean-Marie

Par **Pierrepauljean**, le **28/07/2025 à 08:44**

pouvez vous nous dire si:

le bail du garage est un bail à part ou fait il parti du bail du logeùent?

s'agit il d'un emplacement de parking ou un box

merci aussi de supprimer vos nom et prénom : vous êtes sur un forum public

Par **Fred850**, le **28/07/2025 à 09:33**

C'est un bail à part.

C'est un box, garage fermé dans le sous sol d'un immeuble en copropriété.

Un des propriétaires (âgé), ne se sert pas de son garage et le loue par l'intermédiaire d'une agence.

Les travaux : il regoudronne le parking situé au-dessus des garages en sous-sol (car il y avait des infiltrations d'eau dans les garages en sous-sol).

L'accès au sous-sol se fait par ce parking. Pour moi qui n'habite pas dans cet immeuble c'est mon seul accès car j'ai que les clés des portails extérieurs.

Dans ce garage je gare ma moto et j'ai des affaires entreposé (lave-vaisselle, etc) que je ne peux sortir que par un véhicule.

Par **Fred850**, le **28/07/2025 à 09:35**

Merci pour vos réponses.

Par **Pierrepauljean**, le **28/07/2025 à 09:41**

quelle est la durée des travaux?

si ce box vous sert de réserve, il est peut être préférable de le conserver et régler le loyer...

avec un bail code civil, le bailleur pourrait le résilier selon les conditions inscrites au bail

Par **Fred850**, le **28/07/2025 à 09:59**

Je suis rentré de vacances le 22 juin et constaté donc les travaux. J'ai fait une dédite derrière ce constat mais je ne pouvais pas physiquement accéder à mon garage pour le vider.

Garage qui ne m'est plus utiles car j'ai dû trouvé une autre solution pour garer ma moto en sécurité, parce que pas le choix (ont ma déjà volé 2 motos).

Par **Pierrepauljean**, le **28/07/2025 à 10:34**

vous ne dites toujours pas la durée des travaux....

avez vous la solution pour vider ce box dès que l'accès par véhicule sera possible?